

Appel à manifestation d'intérêts

L'évaluation des actions associatives : comment en faire l'affaire de tous, via des expérimentations en recherche participative ?

Résumé de l'AMI :

Le Fonjep est un espace de confiance et de dialogue, au sein duquel les associations, collectivités et Etat peuvent travailler, chacun dans son rôle et responsabilités, à tisser et déployer les politiques publiques de demain. Dans le cadre de ses missions, il émet le souhait de faire de l'évaluation un sujet à aborder en commun entre l'Etat, les collectivités et les associations pour mieux se saisir de cet enjeu partagé.

Cet appel à manifestation d'intérêts est à destination des équipes de recherche qui souhaitent expérimenter des processus évaluatifs coconstruits entre association et pouvoirs publics financeurs permettant de révéler la valeur créée des actions menées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Ces processus devraient, en outre, permettre la mise en discussion des apprentissages et la construction collective de stratégies envers et avec les populations de leur territoire.

10 expérimentations sur 10 terrains différents (appel à candidature lancé simultanément : www.fonjep.org) seront initiées en 2024 pour une durée de 24 mois. Elles mobiliseront 5 équipes de recherche.

Le présent appel à manifestation d'intérêts précise le contexte, les ambitions et les objectifs, ainsi que les attendus vis-à-vis des équipes de recherches candidates. Il fixe les modalités de réponse, de sélection, et de financement si elles sont retenues.

1. Rappel du contexte, des ambitions et finalités pour le FONJEP en matière d'évaluation des associations de Jeunesse et d'Education Populaire, du cadre conçu pour piloter et animer cette démarche-action, pour capitaliser et transférer les enseignements et les outillages en découlant.

Le Fonjep est un espace de confiance et de dialogue, au sein duquel les associations, collectivités et Etat peuvent travailler, chacun dans son rôle et responsabilités, à tisser et déployer les politiques publiques de demain. Dans le cadre de ses missions, il émet le souhait de faire de l'évaluation un sujet à aborder en commun entre l'Etat, les collectivités et les associations pour mieux se saisir de cet enjeu partagé. Plus spécifiquement ce sont les processus de co-construction d'évaluation des actions associatives du champ des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui sont au cœur des questionnements d'aujourd'hui. C'est ainsi que le Fonjep souhaite tout d'abord répondre à nombre de questions générales :

- Comment rendre compte des processus de transformation associatifs, et valoriser les démarches, au-delà des résultats ?
- Comment en particulier s'appuyer sur des processus qui émancipent le regard évaluatif du prisme uniformisateur des dispositifs existants, très tournés vers les indicateurs quantitatifs et la mesure d'impact ?

Ainsi, par cet appel à manifestation d'intérêts, le Fonjep émet le souhait de travailler avec 5 équipes de recherche à forte approche participative pour mieux se saisir de cet enjeu partagé au travers d'expérimentations-actions auprès d'associations volontaires à dimensions territoriales diverses.

Rappelons que c'est après sept années de travaux sur les modèles socio-économiques, qu'a émergé ce besoin de s'emparer de ce sujet avec pour ambition de partager ce qui est évalué entre associations et pouvoirs publics finançant ces dernières.

En effet, à la lecture des livrables des sept années de travaux sur les modèles socio-économiques, il est apparu naturel, que le Fonjep s'oriente vers ce sujet qui est aujourd'hui recherché, demandé, et attendu par les pouvoirs publics, les associations et les territoires. Tous tendus vers un seul et unique but : partager ce qui est évalué entre parties prenantes de leurs écosystèmes (interne et externe) !

Rappelons notamment que « *les résultats des recherches MSE portées par le laboratoire ATEMIS et FMSH préconisent de remettre au-devant de la scène les spécificités des associations. Aujourd'hui, les directions associatives sont poussées à définir leurs stratégies à partir d'une lecture budgétaire des activités, ce qui est source de tensions fortes, par exemple entre dirigeants bénévoles et salariés. Cette logique appelle la production de bilans et tableaux de bord de justification qui alourdissent le travail des équipes et ne valorisent ni les impacts, ni*

les actions, ni la démarche de co-construction. Le travail d'évaluation, qui devrait piloter la stratégie et inclure une analyse du rapport avec les financeurs, est limité à un exercice de conformité à la demande un peu stérile, qui ne contribue pas à faire progresser les équipes et le projet associatif (Atémis). Il occulte notamment le travail réel, en partie invisible, ce qui empêche de mettre en discussion les valeurs créées. Pour passer d'une « évaluation défensive » à une « évaluation révélatrice », il convient donc de changer de paradigme en créant un espace de dialogue entre l'association et les parties prenantes autour de la valeur créée (Atémis). »¹

Des chantiers d'expérimentation territorialisés d'évaluation des actions menées par les associations JEP sont donc recherchés pour coconstruire entre associations et pouvoirs publics des processus d'évaluation permettant de révéler la valeur créée des actions menées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Dans cette perspective, retenons également que, depuis 2010, le monde associatif assiste à un glissement linguistique et conceptuel de l'utilité sociale à l'impact social ou la performance sociale dans l'évaluation de leur fonctionnement. Pour les associations, la fonction actuelle de l'évaluation se limite principalement à la justification des résultats des actions.

Les besoins de connaissance exprimés tout au long des travaux du FONJEP sur les modèles socio-économiques ont été confirmés, complétés et qualifiés dans le cadre d'un groupe de travail conduit par l'Institut Français du Monde Associatif (IFMA) sur le thème « modèles socio-économiques et création de valeur » en 2021, puis mis au travail dans le cadre d'un Appel à manifestation d'intérêts de recherche auquel le FONJEP s'est associé. Ces travaux ont permis de relier modèles socio-économiques et création de valeur en explorant en particulier les MSE comme supports stratégiques aux projets associatifs et à leur fonction socio-politique.

Des besoins de connaissance sont ainsi exprimés² pour dépasser l'évaluation contrainte et déployer des processus évaluatifs qui permettraient de révéler la valeur créée, mettre en discussion les apprentissages, et construire collectivement des stratégies. En adoptant ce nouveau positionnement des processus évaluatifs comme démarches stratégiques et délibératives, il semble donc aussi utile de comprendre leurs impacts sur l'association dans sa globalité, c'est-à-dire de répondre notamment aux enjeux suivants :

- En imaginant des démarches et des méthodes au service de la démonstration de la création de valeur synonymes de processus évaluatifs pouvant tout à la fois enrichir les modèles socio-économiques et mobiliser des ressources additionnelles ;
- En recherchant comment des processus évaluatifs conçus collectivement peuvent être un levier dans la mobilisation des richesses humaines et en particulier des bénévoles ;

¹ Cf. cahier des charges « Construire une démarche méthodologique pour une évaluation associative en direction des associations de jeunesse et d'Éducation populaire », FONJEP, page 8, Octobre 2023.

² Cf. compte-rendu du groupe de travail « Modèles socio-économiques et création de valeur » de l'Institut français du Monde associatif, 2021, copiloté par Elena Lasida, Laurent Gardin, Brigitte Giraud.

<https://institutfrancaisdumondeassociatif.org/wp-content/uploads/2022/11/Compte-rendu-GT-MSE-et-creation-de-valeur-IFMA.pdf>

- En impliquant les « bénéficiaires/usagers » en les soutenant dans l'identification et la formalisation de leurs besoins afin de nourrir le projet associatif et permettre une adaptation de l'offre de services notamment ;
- En identifiant et qualifiant les incidences de ces nouvelles modalités d'évaluation sur les relations entre l'association et ses partenaires, en particulier ses financeurs.

La table ronde organisée, lors de l'Assemblée générale des 22 et 23 juin 2023 « Etat, collectivités et associations : construire une évaluation partagée ? », est symboliquement le point de départ des travaux que souhaite initier le Fonjep avec toutes les parties présentes afin que collégalement nous réunissions toutes les conditions pour une évaluation coconstruite.

La finalité générale est, en effet, de dépasser l'évaluation contrainte pour permettre aux acteurs de déployer, demain, des processus évaluatifs coconstruits avec les financeurs, afin de révéler la valeur créée, de mettre en discussion les apprentissages, et construire collectivement des stratégies. Nous faisons, en effet, l'hypothèse qu'adopter ce nouveau positionnement des processus évaluatifs serait une opportunité pour développer des démarches stratégiques et délibératives, en cherchant à identifier les apports de leurs actions associatives (fonctionnement interne et activités) pour les comprendre et les porter auprès de leurs écosystèmes notamment :

- Comment les processus évaluatifs peuvent-ils enrichir les modèles socio-économiques et mobiliser des ressources additionnelles ?
- Comment des processus évaluatifs collectifs peuvent-ils être un levier dans la mobilisation des richesses humaines et en particulier des bénévoles ?
- Comment, en impliquant les « bénéficiaires/usagers » peuvent-ils mieux faire reconnaître leurs besoins, nourrir le projet associatif et permettre une adaptation de l'offre associative sur un territoire ?
- Quelles incidences de ces nouvelles modalités d'évaluation sur les relations entre l'association et ses partenaires, en particulier ses financeurs ?

Faire appel à des équipes de recherche désireuses de mener à bien des expérimentations de terrain, telle est donc l'ambition de cet Appel à Manifestation d'Intérêts en partenariat avec l'Institut Français du Monde associatif (IFMA). *En effet, le Fonjep, à travers la voix de son Président, Patrick Chenu, est convaincu que : « la recherche est un progrès notable au sein d'un milieu, et mise au service de l'éducation populaire qui se veut un milieu du savoir, de l'émancipation et du progrès, cela aboutira à un cercle vertueux qui permettra aux deux mondes de se nourrir et de décupler les forces créatrices »³*

³ Cf. séminaire stratégique du C.A du FONJEP, Discours d'introduction de Patrick CHENU Président du FONJEP, 9 février 2023

Rappel : parce que le chapitre « MSE » se ferme, un autre s'ouvre, celui de « l'évaluation coconstruite »

- **2016-2023 :**
 - Des travaux conséquents sur les modèles socioéconomiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire ont permis d'aboutir à la production d'un corpus scientifique et d'un outillage méthodologique à destination des associations.
- **2023-2026 :**
 - Lancement d'une nouvelle démarche-action centrée sur l'évaluation des actions menées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire via une recherche-action déployées par 5 équipes de recherche ;
 - Objectif : Construire et expérimenter des processus d'évaluation coconstruits (entre association et pouvoirs publics) des actions menées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire permettant le développement de démarches stratégiques et délibératives.

2. Les objectifs fixés par l'AMI

Selon le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire représente en 2017 environ 630 000 associations, soit près de la moitié du nombre total d'associations en France, regroupées dans 75 organisations nationales. L'éducation populaire en France relève à la fois d'un idéal d'émancipation et de pratiques associatives de formation du citoyen ancrées dans des cadres collectifs. Deux « invariants » (Richez, 2013) permettent de mieux la cerner : l'accès du plus grand nombre à la culture ; l'accès aux savoirs et à la culture comme condition de l'exercice de la citoyenneté. Ils ont impliqué la mise en œuvre de pédagogies actives s'appuyant sur les capacités de celui qui apprend : le « sujet apprenant ».

Comment, dès lors, mesurer, apprécier la valeur ajoutée des actions conduites par les associations de jeunesse et d'éducation populaire ? Comment faire du processus évaluatif un espace-temps propice à la co-construction et à la délibération permettant à chacune des parties prenantes de pouvoir faire valoir son point de vue et de se nourrir de celui des autres ?

A travers cette ambitieuse démarche, le FONJEP souhaite impulser des travaux de recherche appliquée qui permettent d'**outiller à termes les associations et les pouvoirs publics les finançant pour concevoir, animer et déployer des processus évaluatifs adaptés à leur contexte, leur situation, respectueux de la place de chacun**

et permettant d'éclairer utilement le débat public et les décideurs quant à l'apport de l'action associative conduite.

Pour ce faire, il s'agira d'être en capacité, pour les équipes de recherche, de tenir une **double exigence méthodologique** :

- **Elaborer, expérimenter et modéliser des modalités d'évaluation méthodologiquement robustes** permettant d'apprécier la qualité de l'action associative, son sens, sa portée... ;

Et,

- **Elaborer, expérimenter et modéliser des modalités de participation des parties prenantes** à ces processus évaluatifs qui permettraient de favoriser une véritable dynamique délibérative et partenariales de l'amont à l'aval.

Pour mettre en œuvre cette double exigence méthodologique, les équipes de recherche retenues devront répondre aux cinq attendus suivants :

1. La **co-construction** entre chercheurs et parties prenantes⁴(et plus particulièrement entre association et pouvoirs publics les finançant qui apporteront les terrains d'expérimentation) est un principe auquel le Fonjep sera particulièrement sensible de l'amont à l'aval de l'expérimentation. Il conviendra donc de proposer une approche méthodologique qui garantisse les conditions du partage et de co-élaboration à toutes les étapes du processus de l'expérimentation. Soit, une méthode qui associera les parties prenantes des terrains investigués par chacune des équipes de chercheurs retenues (Cf. articles 3a et 3b) et permettra de construire et d'éprouver, sur le terrain, avec les acteurs, les dispositifs/solutions méthodologiques envisagés.
2. La **capitalisation** des acquis tout au long de la démarche de recherche devra également se développer en lien étroit avec les terrains associatifs investigués, afin que la co-production de connaissances soit un levier d'émancipation des acteurs demain. L'approche de ce que l'on nomme « la valeur associative » et les évolutions des perceptions des acteurs au cours de la recherche-action seront régulièrement mis en lumière avec ces derniers et partagés auprès du Comité de capitalisation académique et opérationnel mis en place dans le cadre de cette démarche.
3. **Le transfert** : La transformation des acquis théoriques et méthodologiques tout au long du processus sera également recherchée afin de réaliser pas à pas des supports de transfert autoportés à destination de l'écosystème du FONJEP pour test. C'est auprès et avec les Comités de Capitalisation et de Transformation/diffusion que ce travail de transformation sera imaginé pour une exploitation future en toute autonomie des connaissances et des méthodes issues des expérimentations.
4. **L'évaluation** des processus évaluatifs expérimentés avec le binôme ou le trinôme (voire avec l'ensemble des parties prenantes), afin de leur permettre d'identifier ce qui leur est particulièrement utile pour s'inscrire dans un processus d'évaluation de ce type, c'est-à-dire pour participer, contribuer, construire un point de vue, délibérer.

⁴ Dans le cadre de cet AMI, on entend par parties prenantes : l'association de jeunesse et d'éducation populaire (gouvernance, salariés, bénévoles), son/ses financeur(s), ses partenaires, ses usagers/bénéficiaires.

5. **La délibération** : Les éléments de méthodologie d'évaluation devront permettre de révéler la valeur créée, de mettre en discussion les apprentissages avec l'ensemble des parties prenantes pour qu'elles soient, ensuite, en capacité de délibérer collectivement afin de statuer sur les recommandations à formuler et d'envisager les suites à leur donner.

Finalement, considérant les associations et leurs partenaires à leurs côtés comme porteurs et producteurs de connaissance, cet AMI souhaite promouvoir la co-construction acteurs-chercheurs. Cette démarche présente plusieurs avantages :

- Elle permet de réduire les écarts entre les approches conceptuelles de la recherche et les besoins concrets des acteurs, qui ne se rencontrent pas toujours ;
- Elle garantit que les recherches sont bien appropriables par les acteurs, en associant ces derniers à la définition des livrables ;
- Elle est l'occasion pour les acteurs associatifs et les financeurs de capitaliser et de diffuser leurs expériences ;
- Elle est une opportunité pour les chercheurs de produire de nouvelles connaissances en maximisant les bénéfices sociétaux de leurs travaux ;
- Elle est de nature à promouvoir la recherche comme une ressource stratégique au sein du monde associatif ;
- Elle peut nourrir l'environnement institutionnel dans l'élaboration de dispositifs de soutien plus proches des préoccupations des acteurs sociaux, en augmentant la contribution de la recherche en sciences humaines et sociales à l'innovation ;
- Elle favorise la contribution à l'enrichissement du débat public et participe à l'émancipation civique.

3. Les caractéristiques des projets susceptibles d'être soutenus

Comme nous l'avons précisé précédemment, cette recherche-action « évaluation coconstruite » est à forte dimension participative car elle vise la production au fil de l'eau d'un outillage méthodologique autoporté à destination des associations de jeunesse et d'éducation populaire et de leurs regroupements, de manière à leur permettre, demain, à leur échelle respective et en fonction des moyens dont ces organismes disposent, d'initier des démarches d'évaluation permettant d'apprécier leur valeur ajoutée au regard de leur objet associatif et des politiques publiques dans lesquelles elles s'inscrivent.

a) Postulats et principes d'action

La co-construction, la participation des acteurs associatifs et des représentants des pouvoirs publics volontaires pour être « investigués, mobilisés » et **le partage entre pairs** sont les 3 principes d'action incontournables. Aussi, les équipes de recherche désireuses de s'inscrire dans cette démarche d'expérimentation devront-elles :

- Avec le binôme⁵ ou trinôme⁶ (association et financeur(s)) apportant leur terrain :
 - o Partager une méthode et des processus axés sur la co-production de connaissances
 - o Proposer un cadre réflexif afin de veiller à identifier et qualifier la co-production des connaissances, et de doter, le cas échéant, les parties prenantes d'une capacité d'alerte sur le process en cours en termes de fond, de forme et de dynamique.
- Auprès des autres équipes de recherche :
 - o Partager régulièrement les avancées de leurs travaux tant sur le périmètre local (approche commune pour chacune des 4 équipes retenues) que sur le périmètre singulier que chacune choisira (périmètre national, régional ou départemental). Retenons que ces temps seront animés par le Fonjep.

Parce que les réponses attendues à cet AMI devront donc intégrer ces principes, les réponses devront se consacrer avant tout à mettre en lumière :

- Les modalités de co-production de connaissances et de participation des acteurs mobilisés ;
- Leurs intentions quant à la manière de mettre en lumière leur approche de « l'évaluation coconstruite ».

b) Les caractéristiques des terrains d'expérimentation

Chaque équipe de recherche devra impérativement s'appuyer sur deux terrains d'expérimentation⁷ relevant d'un périmètre géographique différent.

Les équipes de recherche retenues disposeront toute d'un terrain d'expérimentation dit local (échelle communale ou intercommunale). Dans la mesure où les finalités de cette démarche visent l'outillage des associations qui sont majoritairement présentes à cette échelle, il apparaît opportun que chacune des équipes de recherche puisse se confronter à cette réalité associative. De plus, le fait que l'ensemble des équipes se confrontent à des

⁵ Le binôme est constitué d'une association de jeunesse et d'éducation populaire (porteuse de postes FONJEP ou impliqué dans la solidarité internationale) et d'un financeur intervenant sur le **même périmètre géographique que l'association**.

⁶ Le trinôme pourrait, le cas échéant, être constitué d'une association de jeunesse et d'éducation populaire porteuse de postes FONJEP et de deux financeurs intervenant sur le **même périmètre géographique que l'association**.

⁷ Les binômes ou trinômes (décrits dans les notes de bas de page précédentes) seront les porteurs des terrains d'expérimentation avec lesquels les équipes de recherche devront collaborer.

terrains d'expérimentation disposant de caractéristiques en parties communes doit pouvoir constituer l'occasion d'échanger avec les autres équipes, de croiser, d'enrichir leurs approches respectives. A cette fin, des temps de rencontres seront régulièrement organisés (cf. *article 5. Déroulé de la démarche*).

Enfin, et en complément, chacune des équipes de recherche disposera d'un second terrain d'expérimentation qui se situera à un échelon géographique supérieur.

Ainsi, nous proposons la répartition suivante des terrains par équipe de recherche :

- Equipe de recherche 1 :
 - o un terrain dit « national » + un terrain local
- Equipe de recherche 2 :
 - o un terrain dit « régional » + un terrain local
- Equipe de recherche 3 :
 - o un terrain dit « régional » + un terrain local
- Equipe de recherche 4 :
 - o un terrain dit « départemental » + un terrain local
- Equipe de recherche 5 :
 - o un terrain dit « départemental » + un terrain local

La sélection des terrains d'expérimentation est réalisée en parallèle de cet AMI par le FONJEP. Il s'agit pour le FONJEP de trouver des binômes ou trinômes association/financeur(s) candidats pour s'inscrire dans le cadre des expérimentations. Ces binômes ou trinômes seront composés d'acteurs d'un même échelon géographique souhaitant s'engager conjointement dans cette démarche qu'ils disposent d'une pratique ou d'une expérience en matière d'évaluation ou non.

Dans le cadre des réponses à l'AMI, il est tout à fait envisageable que les équipes de recherche identifient des binômes porteurs de terrains qui leur sembleraient pertinents pour conduire leurs travaux. Il conviendra d'en informer le FONJEP dans le cadre de leurs réponses respectives et de proposer aux acteurs de terrain concernés, s'ils sont déjà en lien avec elles, de répondre à l'appel à candidature « terrains d'expérimentation évaluation » lancé en parallèle par le FONJEP.

A défaut de terrain identifié par les équipes de recherche au stade de la candidature, il conviendra que les candidats indiquent leurs préférences en termes de configuration des terrains d'expérimentation, dans leur dossier de réponse à l'AMI.

c) Les modalités d'installation des expérimentations

A l'issue de la phase de sélection des réponses à l'AMI (équipes de recherche) et à l'appel à candidature (terrains d'expérimentation), le FONJEP retiendra donc 5 équipes de recherche et 10 binômes/trinômes porteurs de terrains d'expérimentation.

Il conviendra d'assurer l'appariement entre équipes de recherche et terrains d'expérimentation.

Pour ce faire nous organiserons un séminaire de lancement d'une journée et demie permettant aux équipes de recherche de :

- se rencontrer entre pairs et de partager ensemble de premiers éléments de repères scientifiques et méthodologiques, dans le cadre d'une première demi-journée ;
- découvrir les binômes porteurs des terrains d'expérimentation locaux, ajuster la proposition pour imaginer, coconstruire les conditions de mise en œuvre des expérimentations locales l'après-midi qui suivra ;
- découvrir les binômes des terrains d'expérimentation des autres échelons géographiques et anticiper les conditions favorables à la mise en place des expérimentations sur ces périmètres (départemental ou régional ou national), cela dans le cadre de la seconde matinée.

d) Les modalités d'intervention avec les acteurs de terrain

Il est attendu l'expérimentation de méthodologies d'évaluation coconstruite. Il appartiendra aux équipes de recherche de définir et expliciter les modalités d'intervention avec les acteurs de terrain. Il est entendu, au regard des attendus, que la seule modalité d'observation participante ou non ne saurait suffire.

4. Les attendus en matière de livrables

- En sus de la première revue de littérature adressée dans le cadre du dossier de candidature, la revue de littérature finalisée devra être adressée au FONJEP, le 31 mai 2024.
- Un état d'avancée des travaux de recherche et d'expérimentation en amont des séminaires d'expérimentation prévus (cf. synoptique global de la démarche en fin de document)
- Un rapport final récapitulant l'ensemble des travaux de recherche et d'expérimentations conduits dont :
 - la ou les modélisations des processus évaluatifs expérimentés et les éléments de transfert associés,
 - l'évaluation de ces derniers avec les parties prenantes,
 - à transmettre pour le 30 septembre 2026.

5. Le déroulé global de la démarche

a) Organisation de l'animation et du pilotage de cette démarche de recherche-action

Pour mener à bien ce projet d'envergure, le FONJEP a sélectionné un binôme de consultants chargés d'assurer la maîtrise d'oeuvre. Il s'agit de Pascal DESCLOS, Cabinet VALOREMIS et de Yann-Gaël FOURQUIER, cabinet KOREOS.

Ils accompagneront le FONJEP dans l'ensemble des étapes de mise en œuvre de la démarche et seront, à ce titre, des interlocuteurs privilégiés des équipes de recherche et des binômes/trinômes porteurs des terrains d'expérimentation.

Une comitologie ad hoc est mise en œuvre pour assurer le suivi et le pilotage de cette démarche.

b) Déroulé de l'AMI

- Lancement : 26 décembre 2023
- Webinaire de présentation : 12 janvier 2024, 10H00-11H30
- Webinaire Questions/réponses : 9 février 2024, 10H00-11H30
- Date Limite de réponse : 29 février 2024
- Sélection des terrains : 4-15 mars 2024
- Notification décision : A partir du 18 mars
- Séminaire de lancement des travaux (présence obligatoire des binômes ou trinômes association/financeur) : 28 mars après-midi (local) ; 29 mars matin (départemental, régional ou national)
- Ajustement possible des projets de recherche en fonction des terrains d'expérimentation associés à chaque équipe de recherche : Du 2 au 12 avril
- Validation des projets définitifs d'expérimentation par le Comité stratégique (si projet amendé) : Semaine 17 : 22-27 avril
- Premier Séminaire Expérimentations : 27 juin 2024 (journée) (présence impérative équipe recherches et binômes terrain)

c) Les dates clés de la démarche globale engagée par le Fonjep

- *La démarche action initiée par le FONJEP s'étend de décembre 2023 à décembre 2026*

- *Les expérimentations devront être conduites entre avril 2024 et avril 2026*
- *Les livrables finaux devront être remis au FONJEP au plus tard le 30 septembre 2026.*
- *Un séminaire de clôture sera organisé en décembre 2026.*
- Un synoptique de la démarche est proposé en fin de document.

6. Les critères d'éligibilité et de recevabilité :

a) Caractéristiques des propositions

- Les dossiers pour être éligibles devront s'inscrire pleinement dans les objectifs fixés dans le présent AMI
- Le projet de recherche proposé ne fait pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre d'un autre AMI ou appel à projets. En cas d'ambiguïté, les porteurs doivent décrire les parties du projet faisant l'objet d'autres sources de financement et détailler ces dernières.

b) Acteurs éligibles :

- L'AMI est ouvert à toutes les équipes de recherche appliquée quelle que soit leur appartenance institutionnelle (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de recherche, autres établissements publics ayant une mission de recherche, établissements privés ayant une activité de R&D). Des partenaires d'une autre nature que des équipes de recherche sont donc autorisés, dans la mesure où ils ont une valeur ajoutée clairement établie pour le projet.
- Le projet doit impérativement être porté par un partenaire académique français (établissements d'enseignement supérieur et de recherche et organismes de recherche, autres établissements publics ayant une mission de recherche, fondations et associations d'intérêt reconnues d'utilité publique ou contribuant à la recherche publique)
- Le partenariat entre acteurs éligibles doit être clairement défini et précisé dans le dossier de candidature.

c) Conditions de recevabilité :

- Les dossiers de candidature complets devront parvenir au FONJEP au plus tard le 29 février 2024 avant minuit par courrier électronique à l'adresse suivante :

contact@fonjep.org et avec l'intitulé suivant en objet : *Candidature AMI Evaluation Recherche.*

- Le projet doit être autorisé par le responsable institutionnel de l'équipe de recherche coordinatrice et signé par le responsable de chaque équipe partenaire.

7. Les critères de sélection :

Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

1. Qualité des hypothèses scientifiques au regard des attendus de l'AMI.
2. Qualité méthodologique du projet proposé dont :
 - a. Choix des méthodes et faisabilité scientifique
 - b. Modalités de co-construction avec les parties prenantes
 - c. Modalités de capitalisation envisagées
 - d. Modalités de transfert envisagées auprès des communautés scientifiques et auprès des associations JEP
3. Qualité de l'organisation et des moyens affectés au projet.
4. Approche du concept de recherche participative (Interactions chercheurs-acteurs de terrain, processus d'expérimentation, de production de connaissances et de transfert)
5. Qualité du partenariat : production scientifique des équipes candidates, en particulier de l'équipe porteuse, complémentarité et répartition du rôle des équipes.

8. Les modalités de soutien financier :

a) Montant de subvention accordé

- *Le soutien financier accordé sous forme de subvention n'excédera pas 40 000 €/an par projet de recherche, soit 80 000 € maximum pour la durée totale de la recherche-action soit deux années.*
- Dans le cas où un projet ferait déjà l'objet de co-financement, le FONJEP interviendra à due proportion dans la limite de l'enveloppe annuelle maximale énoncée précédemment.

b) Modalités de versement du soutien financier

- Le versement s'effectuera de la manière suivante :

- Année 1 (Avril 24-mars 2025) :
 - 50% du montant total annuel de la subvention à la signature de la convention ;
 - 50% du montant total annuel de la subvention, à l'issue des 12 premiers mois de travaux, sur présentation d'un compte-rendu d'exécution qualitatif et financier dont le modèle sera transmis par le FONJEP et transmission des livrables intermédiaires attendus au cours de la première année
- Année 2 (Avril 2025-Avril 2026) :
 - 50% du montant du montant total annuel de la subvention, sous réserve de la validation préalable du compte-rendu d'exécution fourni au titre des 12 premiers mois d'activité par le FONJEP ;
 - 50% du montant total annuel, sur présentation d'un compte-rendu d'exécution qualitatif et financier et de la production des livrables finaux définis dans le cadre du projet.
- Ces modalités de versement seront formellement indiquées dans la convention qui liera le FONJEP et chacune des équipes de recherche, porteuses d'un projet.

9. Les modalités de candidature :

Il appartient à chaque équipe de recherche de formaliser son propre document de réponse qui devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- *Présentation de la problématique et des hypothèses de recherche envisagées*
- *Cadre conceptuel retenu en adéquation avec l'objet de recherche et caractère innovant du sujet traité*
- *Description de la méthodologie d'évaluation coconstruite susceptible d'être expérimentée*
- *Description détaillée du projet de recherche-action envisagée dont :*
 - *Organisation/phasage*
 - *Détail de la méthodologie de co-production des connaissances acteurs-chercheurs*
 - *Description des modalités et conditions d'expérimentation envisagées (périmètre, acteurs mobilisés, interactions avec les acteurs et notamment les binômes des terrains d'expérimentation, rôle et contribution attendus des acteurs mobilisés, modalités d'implémentation de la méthodologie d'évaluation participative...)*
 - *Description des modalités de capitalisation envisagées*
 - *Livrables envisagés (format, contenu, cibles...) aux différentes étapes*
- *Présentation de l'équipe mobilisée : CV des chercheurs/ses, rôle attendu de chacun, complémentarité entre les partenaires, le cas échéant*
- *Descriptif des modalités de réflexivité.*
- *Terrains d'expérimentation souhaités ou d'ores et déjà identifiés*

- *Au regard des configurations d'équipes de recherche proposées à l'article 3.b.*
- *Si terrains identifiés, indiquer précisément l'association concernée (nom, contact, coordonnées, périmètre d'intervention géographique), le partenaire financeur identifié (nom, contact, coordonnées), le cas échéant.*
- *Première revue de littérature*
- *Budget prévisionnel*

Récapitulatif des pièces à fournir pour constituer un dossier de candidature :

- *Courrier du responsable institutionnel de l'équipe de recherche validant la candidature*
- *Projet détaillé intégrant l'ensemble des rubriques mentionnées au point 9.*
- *Budget prévisionnel détaillé 2024-2026*

10. RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Le FONJEP et l'IFMA (Institut Français du Monde Associatif) ont identifié un ensemble de ressources sur la création de valeur et l'évaluation et dont les équipes candidates pourront s'inspirer.

a) Evaluation

– **Evaluation des actions associatives**

Source : Mission ministérielle « Evaluation des actions associatives au regard des politiques publiques » par Suzanne CHAMI, Philippe BOLO, Bernard BAZILLON, et Philippe DA COSTA.

Rapport écrit à la demande de la Secrétaire d'Etat Sarah EL HAIRY.

Lien vers le rapport final.

– L'évaluation des associations en France, **INJEP Revue de littérature.**

Source: STUDER M., TRASCIANI G., PETRELLA F., 2023

– ESS et création de valeur

Source : L'Avise, la Fonda, et le Labo de l'ESS, 2018

– **IBEST - Indicateur de bien-être soutenable et territorialisé - AVISE_**

Source : Hélène CLOT, Mission stratégie et innovation publique Métropole de Grenoble, Fiona OTTAVIANI, Grenoble Ecole de Management, comUE UGA, Chaire Territoires en transition, Chaire Paix économique, bien-être au travail et mindfulness, 2020.

b) Résultats du groupe de travail de l'Institut français du Monde associatif sur les modèles socio-économiques et la création de valeur

- L'Institut a conduit un groupe de travail réunissant 50 acteurs et chercheurs. Le compte-rendu du groupe de travail présente les besoins de connaissance prioritaires identifiés par les participants, ainsi que des recommandations pour renforcer la connaissance sur cette thématique :
 - o <https://institutfrancaisdumondeassociatif.org/wp-content/uploads/2022/11/Compte-rendu-GT-MSE-et-creation-de-valeur-IFMA.pdf>
- Une bibliographie collaborative a été établie par ce groupe de travail, piloté par **Elena Lasida**, Professeur à l'Institut catholique de paris, Directrice du master « Économie solidaire et logique de marché », sur le volet création de valeur :
 - o https://www.zotero.org/groups/2778805/bibliothque_collaborative_sur_les_modles_socio-conomiques_et_la_cration_de_valeur_-_ifma/library

c) Travaux de la Fonda sur la création de valeur

La Fonda, laboratoire d'idées du monde associatif, a mené plusieurs travaux sur la création de valeur. Retrouvez ci-dessous une sélection d'articles et de publications qui en sont issus.

- **Quelle création de valeur ? Synthèse La Tribune Fonda n°248**, « Penser la valeur pour défendre nos valeurs », décembre 2020
 - o Article **« Les chaînes de valeur de l'animation de la vie sociale »**
 - o Article **« De la chaîne de valeur au cycle de la valeur »**
- **Étude « ESS et création de valeur » pilotée en 2017-2019 par la Fonda, l'Avisé et le Labo de l'ESS**
 - o Rapport de phase 1 (Avisé) – La mesure d'impact social : caractéristiques, avantages et limites des démarches existantes
 - o Rapport de phase 2 (la Fonda) – Sources et formes émergentes de création de valeur sociale : quels domaines d'innovation pour la mesure d'impact social ?
 - o Rapport de phase 3 (le Labo de l'ESS) – Pistes d'action pour le renouvellement de la mesure d'impact social
 - o Synthèse des rapports
 - o Retour « à chaud » sur le colloque de restitution de l'étude, le 8 octobre 2019
- **La Tribune Fonda n°240**, « Mesure d'impact social et création de valeur », décembre 2018

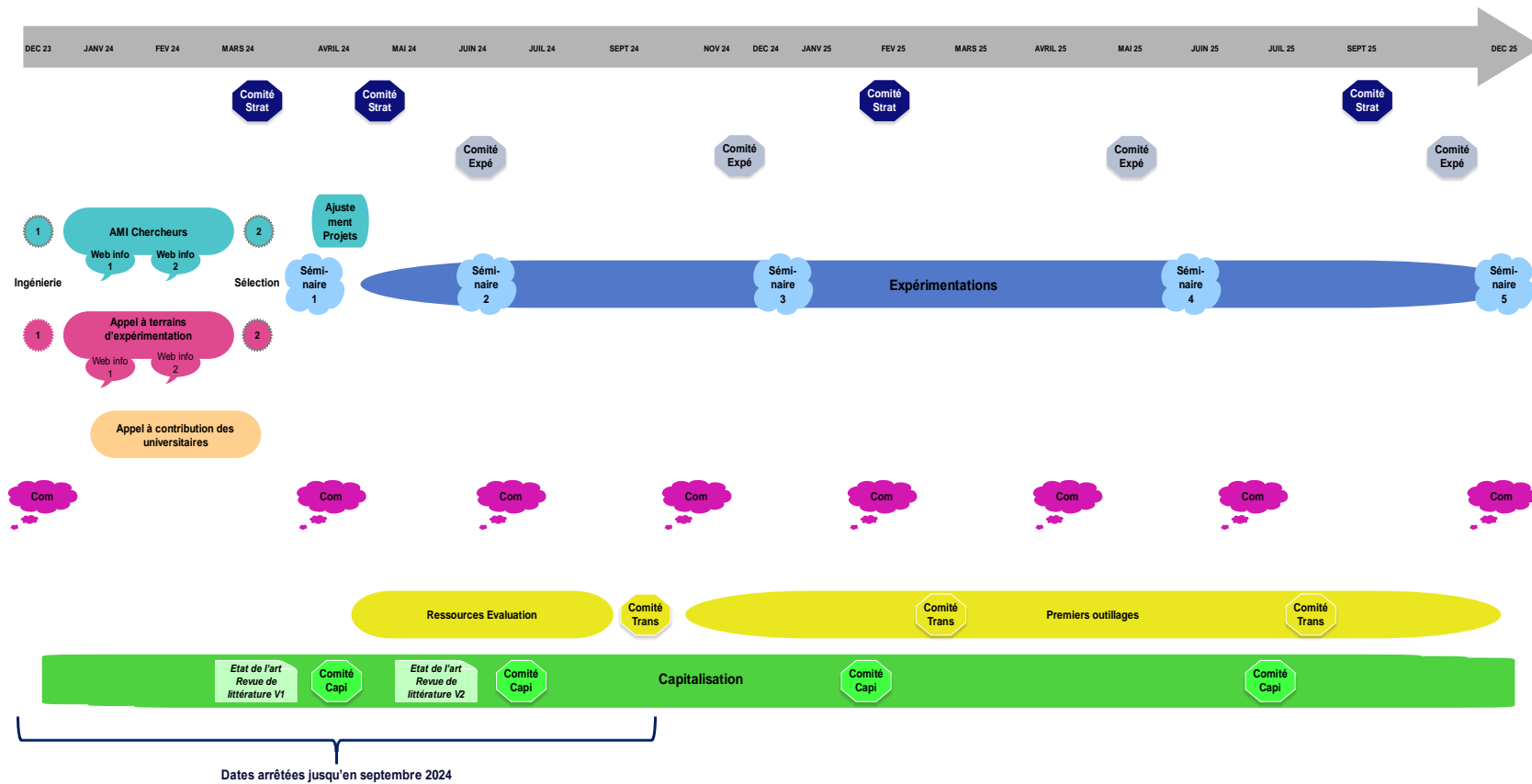
d) Articles divers

- o Article « De l'impact social à la chaîne de valeur élargie », contribution de Yannick Blanc à l'étude « ESS et création de valeur »

- Article « La chaîne de valeur élargie », par Alexei Tabet, synthèse de la journée d'étude du 12 décembre 2017, paru dans la [Tribune Fonda n°237](#)

2. Synoptique de la démarche

a) 2024-2025



b) 2026

